

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS
DE CONTRÔLEUR EXTERNE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE 2^{ème} CLASSE

ANNÉE 2022

Juin 2022

1 – Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

L'arrêté du 19 mai 2011, modifié par l'arrêté du 15 mai 2015, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves. La note ENFiP-PR-CONCOURS-46-2021 du 13 septembre 2021 a précisé les modalités applicables à l'organisation du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

L'avis de concours pour le recrutement au titre de l'année 2022 de contrôleurs des Finances publiques publié le 12 août 2021 détaille les conditions pour concourir.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Épreuve écrite de préadmissibilité :

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (durée 1 heure 30 – coefficient 2).

- Deux épreuves écrites d'admissibilité obligatoires et une épreuve écrite facultative :

Épreuve n° 1 obligatoire: réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier (durée 3 heures, coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

Épreuve n° 2 obligatoire: au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

- Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;

- Résolution d'un ou plusieurs problèmes de comptabilité privée ;

- Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'éléments d'économie ;

- Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques.

Épreuve n° 3 facultative: traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien (durée 1 heure 30 – coefficient 1). Seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20.

- Épreuve orale d'admission :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur.

L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ cinq minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

1.3 Composition du jury

Laurence MERON, administratrice des Finances publiques, est nommée en qualité de présidente du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe au titre de l'année 2022.

Afin de constituer le jury des épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité, deux arrêtés en date des 15 novembre 2021 et 27 janvier 2022 nomment respectivement 6 et 26 membres, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire et inspecteur principal.

La constitution du jury de l'épreuve orale d'admission est fixée par un arrêté en date du 6 avril 2022 qui nomme 106 membres titulaires, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire, inspecteur principal, administrateur des Finances publiques adjoint et attaché d'administration en tant que membres titulaires et prévoit également 8 suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté publié au Journal officiel en date du 21 novembre 2021, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 849.

2 – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2022 est de 10 607 contre 10 810 en 2021, soit une variation globale de -1,88 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve de préadmissibilité est de 7 192 sur les 10 607 convoqués soit un taux de présence de 67,80 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité est de 2 742 sur les 3 413 préadmissibles soit un taux de présence de 80,34 %.

1 680 candidats se sont présentés aux épreuves orales sur les 1 906 candidats admissibles soit un taux de présence de 88,14 %.

2.2 Les candidats

La moyenne générale du concours (écrits + oral) est de 10,75/20 contre 10,77/20 en 2021. La dispersion des moyennes générales à l'issue des épreuves est la suivante : de 5,94/20 à 17,00/20.

2.3 Les lauréats

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 51 % et 49 % des admis soit 432 hommes et 417 femmes.

L'âge moyen des admis sur la liste principale est de 33 ans. Le plus jeune lauréat a 18 ans, le plus âgé 61 ans.

3 – Les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées respectivement le 29 novembre 2021, les 31 janvier et 1^{er} février 2022.

Lors des réunions du jury des 23 décembre 2021 et 4 mars 2022, 3 413 candidats ont été déclarés préadmissibles et 1 906 admissibles, soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,25.

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (préadmissibilité et admissibilité) est de 9,30/20, en légère hausse par rapport à celle constatée en 2021 (9,07/20).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 1,66/20 à 17,56/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve écrite de préadmissibilité : Réponse à des questionnaires à choix multiples dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique – coefficient : 2 – note éliminatoire : <5.

La moyenne générale de l'épreuve est de 6,82/20, en baisse par rapport au dernier millésime (7,24/20). La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0/20 à 17,73/20.

Les résultats sont les suivants :

	2022	2021
Moyenne générale	6,82	7,24
Note la plus élevée	17,73	17,78
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	19 0,26 %	21 0,35 %
12 ≤ notes < 15 (2)	258 3,59 %	289 4,87 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	277 3,85 %	310 5,22 %
10 ≤ notes < 12 (4)	597 8,30 %	670 11,29 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	874 12,15 %	980 16,51 %
Notes < 10 dont Notes éliminatoires < 5	6 318 87,85 % 1 805 25,10 %	4 955 83,49 % 1 299 21,89 %

Épreuve écrite d'admissibilité :

Épreuve n° 1 : Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier – coefficient : 4 – note éliminatoire : <5.

Sur 3 413 candidats convoqués, 2 739 ont composé à cette épreuve. La moyenne générale de l'épreuve n° 1 est en légère hausse par rapport au millésime précédent (0,33 point). Ainsi, le pourcentage des notes supérieures ou égales à 10 est en hausse de 3,58 points. Le pourcentage des notes éliminatoires reste stable.

	2022	2021
Moyenne générale	10,44	10,11
Note la plus élevée	18,50	18,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	207 7,56 %	204 6,78 %
12 ≤ notes < 15 (2)	670 24,46 %	639 21,24 %
Notes ≥ 12 (3) <i>Total cumul (1)+(2)</i>	877 32,02 %	843 28,02 %
10 ≤ notes < 12 (4)	658 24,02 %	735 24,44 %
Notes ≥ 10 (5) <i>Total cumul (3)+(4)</i>	1 535 56,04 %	1 578 52,46 %
Notes < 10	1 204	1 430
dont	43,96 %	47,54 %
Notes éliminatoires < 5	71 2,59 %	80 2,66 %

Épreuve n° 2 : (nature de l'épreuve : épreuve à option – coefficient : 3 – note éliminatoire <5).

Sur 3 413 candidats convoqués, 2 698 ont composé à cette épreuve. La répartition du choix des options reste similaire à celles des années précédentes. L'option la plus choisie est l'économie à 38,92 % et la moins choisie reste les « bases juridiques » (14,90 %).

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé à l'option	% de candidats ayant composé à l'option en 2022	% de candidats ayant composé à l'option en 2021
Mathématiques	569	21,09 %	23,08 %
Composition et/ou cas pratiques d'économie	1 050	38,92 %	38,10 %
Comptabilité privée	677	25,09 %	24,91 %
Composition et/ou cas pratiques bases juridiques	402	14,90 %	13,91 %
TOTAL	2 698	100 %	100 %

La moyenne générale de l'épreuve n° 2 est en légère hausse (0,19 point).

Le pourcentage des notes dans les différentes strates est stable par rapport au millésime précédent.

	2022	2021
Moyenne générale	7,75	7,56
Note la plus élevée	20,00	20,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	142 5,26 %	124 4,20 %
12 ≤ notes < 15 (2)	274 10,16 %	281 9,51 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	416 15,42 %	405 13,71 %
10 ≤ notes < 12 (4)	338 12,53 %	336 11,37 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	754 27,95 %	741 25,08 %
Notes < 10 dont	1 944 72,05 %	2 214 74,92 %
Notes éliminatoires < 5	600 22,24 %	638 21,59 %

Épreuve n° 3 : (nature de l'épreuve : langues – coefficient : 1 – pas de note éliminatoire – seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10 sur 20).

Sur 2 492 candidats pré-admissibles ayant choisi de s'inscrire à l'épreuve de langues, 1 906 candidats ont composé, soit 76,48 % des candidats.

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé à l'option	% de candidats ayant composé à l'option
Allemand	21	1,10 %
Anglais	1 599	83,89 %
Espagnol	238	12,49 %
Italien	48	2,52 %
Total	1 906	100 %

	2022	2021
Moyenne générale	9,63	9,33
Note la plus élevée	19,50	19,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	179 9,39 %	97 4,61 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	439 23,03 %	466 22,15 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	618 32,42 %	563 26,76 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	330 17,32 %	454 21,58 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	948 49,74 %	1 017 48,34 %
Notes < 10	958 50,26 %	1 087 51,66 %

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Épreuve écrite de préadmissibilité :

Les questionnaires de connaissances générales et de mathématiques ont été moins bien réussis que l'année dernière, avec un taux de bonnes réponses respectivement de 36,2 % et 45 %.

Les taux de bonnes réponses aux questions d'orthographe, vocabulaire, grammaire et conjugaison sont corrects (46,5 % de bonnes réponses pour l'ensemble des questions). Globalement, les candidats maîtrisent les points abordés.

La partie du questionnaire portant sur le raisonnement atteint un taux de bonnes réponses de 58,6 %.

Compte tenu du caractère technique de cette épreuve « raisonnement », les résultats démontrent un bon niveau de préparation des candidats et laissent supposer que la majorité d'entre eux a travaillé les différentes logiques autour desquelles s'articulent les questions dans ce domaine.

Épreuve n° 1 d'admissibilité :

Le sujet a été compris dans son ensemble, ce qui n'a pas évité les hors-sujets. Le niveau a été jugé moyen. La question n° 3 a trop souvent été bâclée, ce qui suggère une mauvaise gestion du temps.

Concernant la forme, le niveau d'orthographe est jugé trop faible (règles d'accord et/ou de conjugaison non respectées).

Le style n'est pas adapté, il est souvent familier, et/ou journalistique.

Dans la mesure où l'objectif de l'épreuve est d'apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse des candidats, les correcteurs ont indiqué qu'un grand nombre de copies se résumait souvent à de la paraphrase. Les idées ne sont pas organisées, ne sont pas suffisamment synthétiques et manquent de hauteur de vue.

Épreuve n° 2 d'admissibilité :

Mathématiques

Le niveau des candidats est très faible, alors que le sujet ne présentait pas de difficultés majeures.

La présentation est brouillonne, avec beaucoup de ratures.

Les notions de base du programme ne sont pas connues. La rigueur et la précision mathématiques attendues pour cette épreuve ne sont pas appréhendées.

Comptabilité privée

Pour la majorité des membres du jury, le niveau général des candidats reste très faible.

Les correcteurs ont constaté un manque de connaissance en comptabilité et des règles de fiscalité, et une préparation insuffisante de l'épreuve.

De trop nombreuses copies sont raturées, le formalisme de présentation comptable n'est pas appréhendé.

L'analyse financière n'a pas été traitée, ce qui démontre un manque de préparation des candidats.

Éléments d'économie

Le niveau des candidats est jugé faible, le sujet est traité sous l'angle de culture générale, voire sociologique, sans connaissances économiques théoriques. Cela laisse à penser que les candidats ont choisi cette option par défaut.

Les données présentes sur les graphiques ne sont pas analysées, ce qui amène de nombreux contresens.

Le sujet de dissertation a été compris, mais non traité sous un angle d'analyse économique. Les candidats ont relaté des faits d'actualité, sans définir les notions, sans structurer les idées, sans les développer de façon cohérente.

Bases juridiques

Le niveau global des copies est considéré comme insuffisant. Cela traduit un manque des bases et connaissances juridiques pour une grande partie des candidats. Une part non négligeable des composants n'a pas le socle requis pour aborder cette épreuve. La méthodologie juridique est non acquise.

Les meilleures copies se sont distinguées par leur capacité à construire des réponses structurées avec un raisonnement et un vocabulaire juridique.

4 – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une formation à distance. Ils ont pu établir un premier contact avec leur binôme avant les auditions, acquérir les techniques d'audition. L'ENFiP a pu ainsi leur rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve s'est déroulée du 11 au 15 avril 2022 à l'espace VINCI, Paris 2^{ème}.

Sur 1 906 candidats admissibles, 1 680 ont participé à l'épreuve orale.

4.3 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale unique sont les suivants :

Épreuve orale	2022	2021
Moyenne de l'épreuve	11,46	11,19
Note la plus élevée	19,75	19,00
Note la plus faible	2,00	2,00
Notes $\geq 15^{(1)}$	311 18,51 %	270 18,16 %
$12 \leq \text{notes} < 15^{(2)}$	514 30,60 %	405 27,24 %
Notes $\geq 12^{(3)}$ Total cumul (1) + (2)	825 49,11 %	675 45,40 %
$10 \leq \text{notes} < 12^{(4)}$	328 19,52 %	268 18,02 %
Notes $\geq 10^{(5)}$ Total cumul (3) + (4)	1 153 68,63 %	943 63,42 %
Notes < 10	527 31,37 %	544 36,58 %
Notes éliminatoires < 5	62	62

4.4 Appréciation générale du jury

Les présentations sont majoritairement préparées et réalisées dans le délai imparti, cependant certains candidats ne travaillent pas assez cette présentation de parcours et ne structurent pas leurs propos.

Les connaissances de l'environnement économique et financier sont jugées insuffisantes. Les candidats manquent de curiosité sur ce sujet. De plus, le constat est identique sur les connaissances de la DGFIP dont les diverses missions et

l'actualité sont méconnues.

La démonstration de la motivation des candidats à rejoindre la DGFIP est également faible dans la plupart des cas.

Les réactions face aux mises en situation sont, quant à elles, disparates. Si un certain nombre de candidats réagissent avec bon sens et pragmatisme, encore beaucoup d'entre eux se contentent dans leurs réponses de rendre compte auprès de leur hiérarchie sans proposer de solutions opérationnelles.

Les réponses formulées manquent de spontanéité et de réflexion.

Les candidats qui se sont démarqués sont ceux qui ont su mettre en avant leurs points forts, en faisant preuve d'une bonne réflexion et en structurant et argumentant leurs réponses. Les propositions énoncées ont été cohérentes et justifiées.

En conclusion, les constats sur cette sélection sont identiques à ceux de l'année précédente.

Les candidats doivent s'investir dans la préparation de ce concours tant pour les épreuves écrites (selon l'option choisie) que pour l'épreuve orale (connaissances de l'environnement de la DGFIP).

L'épreuve d'économie ne doit pas être une épreuve choisie par défaut et nécessite tout autant de la préparation

De plus, la forme à l'écrit doit être plus soignée.

Les candidats qui ont réussi sont ceux qui ont fourni les efforts nécessaires et ont démontré un intérêt certain pour les missions de la DGFIP et les métiers offerts.

Ils ont su aussi lors de l'épreuve orale démontrer leur capacité de raisonnement et d'analyse tout autant que leur motivation pour devenir fonctionnaire et intégrer la DGFIP en partageant ses valeurs.

La présidente du jury

Signé

Laurence MERON
Administratrice des Finances publiques